

## NOTE DE PRESENTATION

---

Le P.O.S. de la commune de SAINTE-AGNES a été approuvé le 3 avril 1991.

Les hameaux de LA PERRIERE, du MOLLARD et des GRANDS-CHAMPS sont classés en zone NA. Ce classement correspond à une zone de future urbanisation, il a été motivé par l'insuffisance de l'alimentation en eau potable de ces secteurs de la commune.

Aujourd'hui, des investigations techniques ont permis la mise à jour de ressources nouvelles pour lesquelles le renforcement des réseaux a été effectué. Ces ressources nouvelles s'élèvent à 40 équivalents-habitants, ; elles pourront permettre la desserte en eau potable de 8 à 10 habitations sur la base de 4 personnes par logement en moyenne.

A cet égard, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser en priorité et à ce jour le changement de destination des bâtiments existants dans les secteurs sus-visés désormais nommés 1 NA au P.O.S modifié.

Vu pour être annexé à la  
délibération d'approbation de  
la Modification du P.O.S.  
en date du 29.12.1993

Le Maire,

